

3ème Lettre du Conseil 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juillet 2016 à 20 heures

I - Approbation du Procès Verbal de la séance du 8 avril 2016

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à l'Unanimité

II - Urbanisme

Instruction des documents

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'arrêt de l'instruction des demandes d'urbanisme au service de la DDTM basé à Boulogne-sur-Mer et du transfert au bureau de Montreuil.

Il rappelle que les services de l'Etat cesseront l'instruction des demandes d'urbanisme dès l'approbation du PLUi prévue le 1 janvier 2017.

Il informe l'Assemblée du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes demandant la possibilité de faire instruire les demandes du village par le service mutualisé mis en place à la CCDS ou de confier l'instruction au service administratif de la commune.

A l'Unanimité Le Conseil Municipal Approuve.

Délégations au Premier Adjoint

Monsieur le Maire rappelle que Madame Geneviève MARTEL-GEUJON, Première Adjointe possède la délégation pour assurer l'ensemble des missions, signer les actes et arrêtés et prendre les décisions liées à la fonction, en son absence. Il propose de compléter en incluant la délégation spécifique liée à l'urbanisme.

Travaux du PLUi

Monsieur le Maire fait part de la réunion du 07 juillet 2016 à laquelle assistaient les Maires et les Personnes Publiques Associées chargées de valider le document. Une simulation théorique sur 10 ans a été réalisée par la CCDS. Notre commune posséderait un objectif théorique de 73 logements neufs pour 10 ans répartis sur une surface d'environ 3 ha.

Monsieur le Maire indique que le prélèvement foncier destiné à l'urbanisation des 31 communes de la CCDS réparties dans 5 secteurs prévoit une emprise estimée à 36 ha. Or le SCOT ne prévoit qu'un prélèvement de 12ha. Il convient donc de revoir le prélèvement afin de respecter les prescriptions émises dans le SCOT et dans la Charte du Parc.

Permis d'Aménager

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de dépôt d'un permis d'aménager sur une parcelle classée en zone U de la carte communale.

III - Terrain Communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande effectuée par un professionnel qui souhaite étendre la capacité de son entreprise et acquérir du terrain appartenant à la commune.

IV - Itinéraire de Randonnée du Mont Dauphin

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre reçue de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informant de la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt que présente les chemins et parcelles situés sur le territoire de la Commune pour la pratique de la promenade ou de la randonnée :

- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs,
- émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR et autorise le balisage et son entretien selon les dispositions de la charte officielle.

V - Syndicat d'Eau : Rapport Annuel du Délégué

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint et délégué du Syndicat d'eau.

Monsieur Sergent commente le rapport annuel établi par Véolia. Il indique que le Syndicat d'eau de Colembert regroupe 10 communes soit 1873 abonnés et 4517 habitants desservis. Il comprend :

- 2 installations de production avec une capacité maximale autorisée de 1 630 m³/jour,
- 6 réservoirs de stockage d'un volume de 770 m³,
- Une longueur de réseau de 149 km,
- Un taux de conformité microbiologique de 100 %,
- Une consommation moyenne par habitant et par jour de 102 litres,
- Un rendement de réseau de 58 %.

Nous dénombrons 337 abonnés sur la commune pour un volume rendu de 30 946 m³. Le coût du m³ s'élève à 4.153 € TTC.

Il précise qu'en 2015, 19 branchements en plomb ont été remplacés.

VI - Remaniement Cadastral

Monsieur le Maire fait part de la déclaration d'abandon au profit de la Commune de parcelles situées rue de la Linoterie. Il précise que ces terrains sont déjà intégrés aux trottoirs qui ont été aménagés.

Il indique qu'une situation identique a également été signalée par les géomètres du cadastre pour une bande située rue Principale.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte le reversement de ces terrains dans le domaine privé de la commune.

VII - Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un référent local «Plan Communal de Sauvegarde».

Il propose de désigner Monsieur Thierry CAZIN.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte.

VIII - CCDS : loi Notre

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Conseil Communautaire doit délibérer sur la modification des statuts en matière de compétences.

Il rappelle que les compétences sont réparties en 3 catégories : obligatoires, optionnelles et facultatives. Le nombre de 4 compétences obligatoires en 2017 : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique, Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés et Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, passera à 5 en 2018 avec la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), pour atteindre 7 en 2020 avec l'Eau et l'Assainissement.

A l'Unanimité le Conseil Communautaire a Accepté.

Il précise que les Conseils Municipaux des communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'Unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- d'approuver le projet des statuts modifiés.

Il est demandé au Maire de signaler le soutien nécessaire par la CCDS pour la prise en charge des centres de loisirs sans hébergement dans les communes du territoire.

Pouvoirs de police spéciale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe, il est possible de transférer le pouvoir de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI. Ce pouvoir comporte le pouvoir de police en termes de circulation et de stationnement sur l'ensemble des voiries. Il indique que Monsieur le Président de la CCDS a refusé cette compétence.

IX - Questions Diverses

- Acceptation de dons

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de délibérer sur les dons qui pourraient être effectués au profit de la commune. A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte.

- Pour faire suite à la remarque d'un conseiller et à l'information reçue d'un riverain, Monsieur le Maire indique que le réseau d'évacuation des eaux pluviales du Plouy va être contrôlé afin d'essayer d'éviter les inondations par ruissellement qui ont été constatées lors des pluies intenses du mois de juin. Il indique que le réseau pluvial a été modifié lors du déclassement de la route nationale en voie départementale et que depuis cette date il n'a pas eu connaissance de souci.
- Circulation des véhicules motorisés : Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Parc sollicitant le Conseil Municipal sur la circulation des véhicules motorisés de loisirs dans les espaces naturels à enjeux écologiques majeurs. Il rappelle l'arrêté municipal pris par la Commune le 12 mars 2012 interdisant l'accès à certains chemins de randonnée. Le Conseil Municipal souhaite faire appliquer cet arrêté et porter à la connaissance du Parc les zones où l'arrêté municipal n'est pas respecté.
- Maison de l'autonomie
Monsieur le Maire passe la parole à Madame Sylvie LEBAS, vice-Présidente du CCAS qui explique que le Conseil Départemental a mis en place une structure pour aider les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants. Elle précise qu'un partenariat avec le Conseil Départemental est possible afin de répondre plus rapidement aux administrés en cas de difficulté. Monsieur le Maire propose d'accepter la convention afin d'étoffer le réseau des professionnels et ainsi de trouver plus facilement des solutions. A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte.
Monsieur le Maire précise qu'il portera également cette délibération au CCAS.
- Personnel communal : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nature des contrats des salariés et des besoins recensés pour assurer les activités.
- TGI : Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une assignation au tribunal, de la Commune, du Conseil Départemental et d'un riverain pour un litige portant sur des limites parcellaires.
- Madame Geneviève Martel informe les conseillers du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée scolaire et de l'arrivée de Madame Isabelle FEUTRY, nouvelle enseignante à l'école primaire.
- Elle fait part des activités estivales au sein de la commune :
 - 14 juillet : randonnée + invitation des nouveaux habitants,
 - 07 août : randonnée avec l'association « aidons Noah »,
 - 14 août : accueil de ressortissants allemands par l'association CACI,
 - 14 et 15 août : tournoi de foot,
 - 26 août : fête de fin du centre de loisirs,
 - 27 août : Forestopale.